

Commune de Rully
5 Place de la Mairie

71150 RULLY

ARRÊTÉ DU MAIRE V71/2025

Portant sur rue barrée

Vu le Code de la Sécurité Intérieure,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la demande en date du 15.07.2025 de Monsieur BROCHOT Jean-Marc, représentant l'entreprise GUINOT TP MONTCHANIN concernant des travaux de renouvellement des canalisations d'eau potable Hameau du Château – 71150 RULLY.
Considérant que les travaux empiètent temporairement sur le domaine public, Hameau du Château – 71150 RULLY.

ARRÊTE

Article 1 : Les travaux auront lieu à partir du 15 juillet 2025 pour une durée de 200 jours.

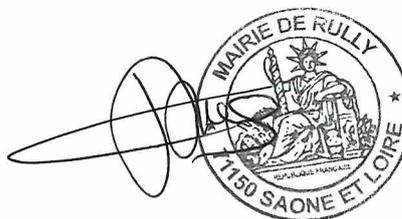
Article 2 : Le Hameau du Château – 71150 RULLY sera barrée durant cette période suivant les phases du chantier et l'avancement des travaux.

Article 3 : Des panneaux indiquant ces interdictions seront mis en place par le pétitionnaire.

Article 4 : Le présent arrêté sera affiché de manière visible au droit du chantier avant et pendant toute la durée de l'exécution du chantier.

Article 5 : Le pétitionnaire, la Gendarmerie Nationale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, d'exécuter le présent arrêté.

Fait à RULLY
Le 15 juillet 2025
L'adjoint délégué
Alain RICHARD



Le Maire :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Dijon dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.